



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - BP 1407 - 83056 - TOULON Cedex
www.toulon.com



Dossier de demande de subvention 2012

Association loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou société anonyme adossée à l'association sportive et désignée aussi sous le terme "association"
cet imprimé de dossier a été établi compte tenu des règles nationales et communautaires applicables aux financements publics
le dossier de demande de subvention est composé du présent imprimé que vous complétez et signez et de tous les éléments justificatifs requis à joindre le moment venu (liste page annexe).

montant sollicité pour 2012

Demande initiale Renouvellement par la Ville de Toulon
service instructeur **Direction SPORTS et Loisirs**

Montant perçu en 2011 2010 2009 montant perçu en 10.- 11 09.- 10 08.- 09
si exercice décalé
si votre comptabilité ne coïncide pas avec l'année civile, préciser : début (jour) (mois) et fin (jour) (mois)

1. Identification de votre association ou société anonyme dont l'association est le support

Nom de votre association

Sigle

n° SIREN
si aucun n° Siren
N° Préfecture

oui non
votre association est-elle affiliée à une fédération ?
si oui : nom de la Fédération
N° d'affiliation

Adresse siège à Toulon
Courriel tél. télécopie

Président(e) Nom Prénom tél. mob. 06

Personne à contacter Nom Prénom tél. télécopie

Adresse si différente du siège mob. 06
Courriel

Date de création de votre association
Date de publication de la création au Journal Officiel
Date de la dernière modification des statuts, déclaration en Préfecture le
Date de la dernière réunion de l'Assemblée Générale de votre association

oui non
votre association bénéficie déjà, d'un avantage en nature accordé par la Ville de Toulon, précisez :
personnel local matériel prestation

Nombre de licenciés Nombre de personnes rémunérées par l'association
Niveau de pratique Exonération fiscale oui non
Aide à l'emploi ASP ex CNASEA oui non



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - BP 1407 - 83056 - TOULON Cedex
www.toulon.com



Dossier de demande de subvention 2012

Attention : toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal

Nom de votre association

2. Renseignements d'ordre financier

2-1 Comptes

	total charges	total produits	résultat
Comptes clos 2009 ou 2008/2009	€	€	€
Comptes clos 2010 ou 2009/2010	€	€	€
budget prévisionnel actualisé 2011 ou 2010/2011	€	€	€
budget prévisionnel 2012 ou 2011/2012	€	€	€

2-2 Subventions

	TOULON	T.P.M	CG 83	commune(s)	CR PACA	Autres	TOTAL
2009 ou 2008/2009	€	€	€	€	€	€	€
2010 ou 2009/2010	€	€	€	€	€	€	€
2011 ou 2010/2011	€	€	€	€	€	€	€
s/total subv 2009 + 2010 +2011	€	€	€	€	€	€	€

ATTESTATION à remplir si vous estimez que votre association n'a pas reçu plus de 200 000 euros d'aides publiques au cours des trois derniers exercices

Par application du règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des art 87 et 88 du Traité aux aides "de minimis"

Je soussigné(e.), (nom, prénom) :
représentant légal de l'association,

Atteste que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques (**)
supérieur à 200 000 euros sur trois exercices

Fait le à.....

Signature

(**) Sont concernées les aides publiques de toute nature (subventions directes, mises à disposition de personnels ou de locaux (*), exonération de charges sociales ou fiscales) attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union Européenne

Les aides dites de minimis dont le montant global par association est inférieur à un plafond de 200.000 EUR sur trois ans sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre Etats membres et/ou insusceptibles de fausser la concurrence

(* les contributions volontaires (quelqu'en soit l'origine) correspondent au bénévolat, aux mise à disposition gratuites de personnes ainsi que biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables

A ce sujet, le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements "hors bilan" et "au pied" du compte de résultat



1e phase **budget prévisionnel** Dossier demande de subvention 2012
 Remplir dès la demande les colonnes "prévisionnel"
 A remplir uniquement pour demande de subvention supérieure à 15 000 € à produire entre 1er janv et 30 juin 2013

2e phase **compte rendu financier**
 Au 1er semestre 2013, remplir les colonnes "montant réalisé" et "écart"

Intitulé de(s) l'action(s) ou programme(s) d'actions...	Montant réalisé	prévisionnel	écart	écart %	descriptif Action(s)
3.21 - CHARGES					
I - Charges directes affectées à la réalisation de l'action subventionnée					
dont :					
Prestations de services	€	€	€		
Matières & fournitures	€	€	€		
Locations	€	€	€		
Entretien	€	€	€		
Assurances	€	€	€		
Honoraires	€	€	€		
Déplac., missions, nuités, repas	€	€	€		
Autres serv. Ext.	€	€	€		
Impôts et taxes	€	€	€		
Salaire et charges du Personnel	€	€	€		
Engagements à réaliser sur ressources affectées : part subvention(s) non utilisée l'année 2011, utilisée en 2012	€	€	€		
Autres comptes 65 à 68	€	€	€		
II - Charges indirectes					
dont :					
Prestations de services	€	€	€		
Matières et fournitures	€	€	€		
Locations	€	€	€		
Entretien	€	€	€		
Assurances	€	€	€		
Honoraires	€	€	€		
Déplacements, missions, nuités, repas	€	€	€		
Autres serv. Ext.	€	€	€		
Impôts et taxes	€	€	€		
Salaire et charges du Personnel	€	€	€		
Engagements à réaliser sur ressources affectées : à en griser - Ville de Toulon seule - e - autres	€	€	€		
Autres comptes 65 à 68	€	€	€		
A - Coût total du projet (I+II)					
	€	€	€		
III - Evaluation des contributions volontaires en nature affectées à l'action					
	€	€	€		
bénévolet	€	€	€		
B - Total des recettes (1+2)					
	€	€	€		
V - Evaluation des contributions volontaires en nature affectées à l'action					
	€	€	€		
bénévolet	€	€	€		
autres informations : charges indirectes / contributions en nature					

1 - Ressources affectées aux charges directes de l'action
 dont : 1.1 - Ressources autres que subv.
 1.2 - subventions S/total
 a) Ville de Toulon
 b) T.P.M Toulon Provence Méditerranée, Cte d'Agglo
 c) Conseil Général du Var
 d) Autres prédes:
 d) Autres prédes:
 d) Autres, globales
 fonds dédiés, le cas échéant, à : en gris : Ville de Toulon seule - e : autres fonds dédiés

1.3 - Reports des ressources non utilisées d'opérations antérieures : part subvention(s) non utilisée l'année précédente 2010, utilisée en 2011

2 - Ressources affectées aux charges indirectes de l'action
 dont :
 2.1 - Ressources autres que subv.
 2.2 - subventions S/total
 a) Ville de Toulon
 b) T.P.M Toulon Provence Méditerranée, Cte d'Agglo
 c) Conseil Général du Var
 d) Autres
 d) Autres, globales
 2.3 - Reports des ressources non utilisées d'opérations antérieures
 a) en gris - Ville de Toulon - e : autres fonds dédiés

B - Total des recettes (1+2)

V - Evaluation des contributions volontaires en nature affectées à l'action

bénévolet

Attestation sur l'honneur : obligatoire dans tous les cas

Je soussigné, (nom, prénom) fonction : désigné ci-après "l'organisme".
 déclare que l'organisme est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements à afférent ;
 certifie exactes les présentes informations, notamment la mention des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics

Signature, cachet

Fait le : A :

Certification au Commissaire aux Comptes : Je soussigné, (nom, prénom)

Signature, cachet

Fait le : A :

Signature, cachet

Fait le : A :

Signature, cachet

Fait le : A :



Dossier de demande de subvention **2012** quels documents ?

5. Constitution du dossier de demande de subvention pour l'année 2012, en 3 exemplaires

Les documents à joindre impérativement à votre dossier (en 3 exemplaires)

Pour une première demande

- l'extrait du J.O. attestant la déclaration de votre association
- les statuts de votre association
- N° SIREN : copie certificat d'identification au Répertoire National des Entreprises et leurs Ets. INSEE, service statistiques, 17 rue MENPENTI - 13387 MARSEILLE CEDEX 10

Dans tous les cas :

- le présent imprimé "Demande de subvention" dûment complété et signé
- présentation des comptes certifiés 2010 ou 2009/2010, détaillant le montant de subvention par financeur et du budget prévisionnel 2012 ou 2010/2011 + 2011/2012 avec détail subvention par financeur signés par le Président, fournis par votre cabinet comptable ou par vos soins
- Le procès-verbal de la dernière réunion de l'Assemblée Générale
- La délibération donnant pouvoir au représentant légal de signer ou d'engager l'association
- La liste à jour des membres du Conseil d'Administration, en précisant les membres du bureau
- un relevé d'identité bancaire ou postal à jour
- N° SIREN : copie extrait du répertoire INSEE si jamais transmis

En cas de renouvellement

- les statuts de votre association en cas de modification
- le Compte Rendu Financier pour les subventions accordées par la Ville de Toulon d'un montant supérieur à 15 250 € et/ou ayant fait l'objet d'une convention entre votre association et la Ville de Toulon au titre de 2010 ou 2009/2010
- un rapport de synthèse sur les activités ou actions menées en 2010 ou 2009/2010 avec dans tous les cas justification de l'emploi de la subvention et le compte rendu financier 2009 si prévu.

les dossiers doivent être adressés au plus tard, le : **lundi 17 octobre 2011** en trois exemplaires complets

par voie postale, en trois exemplaires et en indiquant sur l'enveloppe les mentions suivantes :

Monsieur le Maire
demande de subvention
service _____

voir au verso de la présente page, la liste
des services instructeurs

Hotel de Ville - avenue de la République - BP 1407 - 83056 TOULON



Dossier de demande de subvention 2012 : quand et comment ?

Vous avez rempli et signé l'imprimé de demande de subvention et vous avez réuni l'ensemble des documents nécessaires :
Les informations suivantes sont destinées à vous faciliter les démarches de transmission et d'orientation de votre dossier.

6. transmission du dossier : délais, dépôt, contact pour l'orientation et le suivi

Tout dossier, constitué de l'imprimé ci-joint et des documents joints, doit être adressé au plus tard, le : **lundi 17 octobre 2011**
en trois exemplaires complets

par voie postale, en trois exemplaires et en indiquant sur l'enveloppe les mentions suivantes :

*Monsieur le Maire
demande de subvention
service _____*

Hotel de Ville - avenue de la République - BP 1407 - 83056 TOULON

*voir ci-dessous,
liste des services instructeurs*

Pour une demande initiale : la liste suivante vous aidera
à mentionner ou à contacter un des services
qui vous informera de l'orientation de votre dossier

En cas de renouvellement d'une demande :
le service instructeur que vous mentionnez ou que vous contactez
est celui qui a déjà suivi votre dossier l'année ou les années précédentes

Liste des principaux services instructeurs

domaine d'intervention (à préciser sur le dossier, page 1)	affaire suivie par : (à préciser à chaque contact)	Téléphone (ligne directe)
Sport	Corinne CADEVILLE	04 94 36 83 92
Culture	Sonia PIQUE	04 94 36 86 17
Education	Emmanuelle LAMET-SHOUMAKER	04-94-36-82-40
Petite enfance	Rita ANGOULVANT	04-94-36-32-27
Jeunesse	Christine GHIGO	04-94-36-81-59
Solidarité, action sociale, insertion	Neige BROY	04-94-36-83-02
Mairies-Annexes	Marcella PIASCO	04-94-18-92-89
Protection animale	Jean-Jacques DEVALLEE	04-94-36-87-26
Animations Séniors	Shérif GUELMINE	04-94-36-30-52
Anciens Combattants	Secrétariat	04-94-36-30-52
Développement durable, Environnement	Philippe BARTOLOMEO	04-94-36-89-88
Mer et tourisme	Christian LHOPITAULT	04-94-36-30-06
Développement commercial	Jean-Michel LANDOLFINI	04-94-36-47-23
Animations, fêtes, cérémonies	Edith VENTURINI	04-94-36-82-10

Attention autres procédures de financement avec implication de la Ville de Toulon
et pour lesquelles un dossier spécifique est prévu respectivement

Contrat Urbain et de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) Politique de la Ville

04-94-36-83-71

Programme de Réussite Educative (P.R.E.) : aide financière de l'Etat, gestion Ville de Toulon

04-94-36-82-40

le réflexe utile : Rappelez le nom du service instructeur pour tout contact, téléphonique ou autre